



COMPTE RENDU DE LA GREVE DU 12 JANVIER 2012

NANTERRE, le 13 janvier 2012



Le jeudi 12 janvier 2012, près de 150 personnes se sont rassemblées devant l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France à l'appel de l'intersyndicale du C.A.S.H. Une délégation a été reçue par le Directeur de Cabinet du Directeur de l'A.R.S., ainsi que par François CREMIEUX, Directeur du Pôle Etablissements de Santé en charge du dossier de "rapprochement" entre les hôpitaux de Nanterre et de Colombes. Des représentants du Comité de Défense et de Modernisation de l'hôpital Max Fourestier étaient également présents. En préambule, la délégation a d'une part regretté que les personnels du CASH aient été dans l'obligation de faire grève pour être reçu à l'A.R.S., et d'autre part indiqué qu'il était anormal que le dossier soit confié à une personne ayant une proximité incontestable avec l'APHP.

CE QUE DIT L'A.R.S. SUR L'AVENIR DU C.A.S.H.

L'A.R.S. confirme sa position selon laquelle il n'y a pas de place pour deux "petits Etablissements" dotés chacun de services Médecine Chirurgie Obstétrique (M.C.O.) se faisant concurrence et qu'il faut donc les redimensionner afin d'en assurer la pérennité budgétaire. Pour cela elle maintient les solutions qu'elle cherche à imposer depuis la signature du protocole, à savoir :

1°) la fermeture du service des urgences la nuit à Nanterre, et le maintien de la permanence des soins à Colombes (seules les horaires de nuit sont à définir). Cela entraîne de facto le transfert la chirurgie orthopédique à Louis Mourier.

2°) le transfert de la chirurgie conventionnelle à Colombes. La seule évolution consisterait à étaler ces transferts dans le temps, en fonction de la montée en charge de la chirurgie ambulatoire à Nanterre.

3°) le transfert de la réanimation à Colombes.

Enfin, l'odontologie serait transférée de Colombes vers Nanterre, mais l'A.R.S. s'engage à ce que cette activité ne soit pas déficitaire. Par ailleurs, l'A.R.S. nous a indiqué que le prochain Directeur du C.A.S.H. ne serait pas l'actuel Directeur de l'Hôpital de Louis Mourier, ni un Directeur issu de l'A.P.H.P. Par ailleurs, il aura comme mission d'organiser avant la fin du mois de janvier une réunion sur le devenir des services et du personnel.

D'autre part, l'A.R.S. a indiqué réfléchir à une solution permettant de réunir les deux Etablissements dans le cadre d'un statut de droit commun.

Enfin, l'A.R.S. a indiqué avoir négocié avec la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 20 millions d'euros afin notamment de garantir les salaires des personnels pour l'année 2012.

Pour ce qui concerne le SECTEUR SOCIAL, l'A.R.S. nous a indiqué que le C.A.S.H. n'avait pas vocation à accueillir toute la misère d'Ile de France et que l'évolution naturelle tend à développer des structures à "dimension humaine" (???). Si ce secteur d'activité n'entre pas dans son domaine de compétence, elle confirme que la DRILL considère que les services du C.A.S.H. coutent plus chers que la moyenne nationale. Ce problème sera étudié à moyen terme

L'A.R.S. déclinera l'ensemble de ses propositions de manière détaillée lors du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le 24 septembre prochain.

Il ne s'agit là que d'un compte rendu succinct de la situation.

L'intersyndicale propose de faire un compte rendu et une analyse complet de la situation, y compris en utilisant l'éclairage des rapports d'audit qui ont été demandés par les services de la tutelle. Pour cela :

**ELLE ORGANISE UNE ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL
LE LUNDI 16 JANVIER 2012
A 14 H 15
SALLE PASTEUR**

L'AVENIR DE NOTRE ETABLISSEMENT DEPEND DE NOTRE MOBILISATION

